

**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION, LA
SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT FLUVIAL DANS LA ZONE
CICOS**

**RECRUTEMENT D'UN CONCEPTEUR/DEVELOPPEUR DE LOGICIEL CHARGE
DE FOURNIR LE LOGICIEL DU GUICHET UNIQUE AU PORT DE SOYO
(REPUBLIQUE D'ANGOLA), INSTALLER ET FORMER LES PERSONNELS DE LA
STRUCTURE DE GESTION ET DES UTILISATEURS**

TERMES DE REFERENCE



Table des matières

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Pays partenaires	4
1.2.	Pouvoir adjudicateur	4
1.3.	Informations utiles concernant le pays	4
1.4.	Situation actuelle	4
II.	HYPOTHÈSES ET RISQUES.....	5
2.1.	Hypothèses sous-tendant le Projet	5
2.2.	Risques	5
	Les risques encourus sont :	5
III.	CONTEXTE DU PROJET	5
3.1.	Objectifs, finalités et résultats attendus	6
3.1.1.	Objectifs de la prestation	6
IV.	CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE SOYO	7
V.	CHAMP D’ACTIONS.....	7
5.1.	Généralités	7
5.1.1.	Description de la mission du prestataire	7
5.1.2.	Zone géographique couverte	8
5.1.3.	Groupes cibles concernés par le projet	8
5.2.	Activités spécifiques	8
5.3.	Gestion du projet	9
5.3.1.	Organe responsable	9
5.3.2.	Structure de gestion	9
VI.	MOYENS LOGISTIQUES MIS A LA DISPOSITION DE L’ATTRIBUTAIRE DU MARCHE ET CALENDRIER DE TRAVAIL.....	9
6.1.	Lieu d'exécution	9
6.2.	Bureau	10



6.3. Documentations	10
6.4. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches	10
VII. PROFIL DU PRESTATAIRE.....	10
VIII. PAIEMENTS AU TITRE DU MARCHE.....	11
IX. RAPPORTS/LIVRABLES.....	12
X. RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.....	13
XI. SUIVI/EVALUATION.....	13
11.1. Indicateurs de suivi	13
11.2. Exigences particulières	13
XV. DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE.....	14
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 janvier 2023.....	14
Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile joignable.....	14
XVI. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES.....	14



I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays partenaires

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant six (6) Etats membres : République d'Angola, République du Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Gabonaise.

1.2. Pouvoir adjudicateur

Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

1.3. Informations utiles concernant le pays

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale, spécialisée entre autres, dans la promotion de la navigation intérieure en vue de contribuer à la réalisation de l'intégration régionale au sein du bassin du Congo.

Le bassin du fleuve Congo représente le deuxième plus important bassin hydrologique du monde avec un débit moyen de 41 000 m³/s en haute saison et 38 000 m³/s en saison sèche. Ses voies navigables d'environ 25 000 km, dont 15 000 km classifiés, jouent un rôle déterminant dans l'économie de l'Afrique centrale. L'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS a été signé en 1999 par les Chefs d'Etats de la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, acte qui traduit leur volonté d'asseoir un régime fluvial uniforme, compte tenu (i) de l'opportunité de développement du potentiel des voies d'eau du bassin, (ii) des avantages que peut procurer une coopération autour des voies d'eau et (iii) de la nécessité d'adapter et d'harmoniser les réglementations régissant la navigation sur ces voies.

1.4. Situation actuelle

L'Etat des Lieux du transport fluvial sur le tronçon de base du bassin Congo-Oubangui-Sangha réalisé en 2005 par le Secrétariat Général de la CICOS et adopté par Décision n°01/CICOS-CM 04 du 30 novembre 2006, relève plusieurs problèmes qui freinent la navigation par voies d'eau intérieures le long du réseau fluvial inter-Etats de la CICOS et qui sont à l'origine de nombreux dysfonctionnements et contreperformances.

Dans ce cadre et pour rendre dynamique et performant le secteur des transports et ports des voies d'eaux intérieures, le Secrétariat Général de la CICOS a initié et met en œuvre le Projet Appui à la Réglementation, la Facilitation, la Sécurisation et



la Durabilité du Transport dans la zone CICOS (PARFSED) financé par l'Union Européenne et comprenant entre autres, la présente activité 3 relative à la mise en place et à l'opérationnalisation de trois guichets uniques pilotes dans les sites portuaires de l'Angola (Soyo), de la République Centrafricaine (Bangui) et de la République Démocratique du Congo (Kinshasa). Cette activité met l'accent sur la recherche d'optimisation de la logistique dans un contexte de facilitation des formalités dans les sites portuaires du transport par voies d'eau intérieures et la réduction du coût de ce mode de transport.

Après la validation des études relatives à la mise en place des guichets uniques des ports de Bangui (République Centrafricaine) en avril 2022 et de Soyo (République d'Angola) en octobre 2022 qui ont justifié la pertinence de l'initiative, le Secrétariat Général de la CICOS lance par les présents Termes de Référence le recrutement d'un concepteur chargé de développer le logiciel du guichet unique de Soyo en vue de son opérationnalisation.

II. HYPOTHÈSES ET RISQUES

2.1. Hypothèses sous-tendant le Projet

La liste ci-dessous présente de manière non exhaustive, un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent cette activité :

- Bonne coopération et synergie dans l'Etat membre de la CICOS pour faciliter l'exécution des différentes tâches de l'activité ;
- Synergie entre la CICOS et les bénéficiaires ;
- Disponibilités financières ;
- Détermination du Gouvernement du pays membre concerné à promouvoir la navigation fluviale ;
- Implication des autorités nationales concernées par l'activité.

2.2. Risques

Les risques encourus sont :

- Insécurité des sites portuaires ;
- Ressources financières insuffisantes ;
- Faible adhésion des parties prenantes à l'activité.

III. CONTEXTE DU PROJET

La présente activité se déroule dans un environnement général favorable avec une sensibilisation des différents acteurs qui ont accueilli le projet avec grand intérêt et dévouement.



3.1. Objectifs, finalités et résultats attendus

3.1.1. Objectifs de la prestation

La mise en place et l'opérationnalisation du guichet unique de Soyo vise à alléger le délai d'attente portuaire par la simplification des procédures douanières en vue d'assurer la fluidité du trafic et booster ainsi les échanges grâce à l'utilisation des voies d'eau dans l'espace CICOS.

Il s'agit de concevoir et mettre au point une solution technologique indispensable au traitement automatisé des cargaisons et des passagers au départ et à l'arrivée du site portuaire de Soyo.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Collecter des données relatives à l'organisation, fonctionnement et à l'attribution des parties prenantes au guichet unique ;
- Concevoir/développer et rendre opérationnel le guichet unique en langue française et portugaise ;
- Acquérir et installer les équipements informatiques destinées au fonctionnement du guichet unique ;
- Former les gestionnaires, les partenaires et les utilisateurs du guichet unique ;
- Rendre possible le paiement des frais portuaires dans un seul guichet à travers un Bordereau de Frais Unique (BFU) ;
- Elaborer et rendre disponible le guide d'utilisation du guichet unique en langue portugaise et française ;
- Mettre en place une plateforme électronique d'échanges de données entre les acteurs portuaires et de logistique.

3.1.2. Résultats attendus

A la fin de la prestation, les résultats ci-après, sont attendus :

- Les données relatives à l'organisation, fonctionnement et à l'attribution des parties prenantes au guichet unique sont collectées ;
- Le guichet unique du port de Soyo est conçu, exploitable et opérationnel en langue française et portugaise;
- Les équipements informatiques sont acquis et installés ;
- Le personnel des structures de gestion et les utilisateurs du Guichet Unique sont formés ;
- Le paiement des frais portuaires sont effectués dans un seul guichet à travers un Bordereau de Frais Unique (BFU) ;
- Le guide d'utilisation du guichet unique est disponible en langue française et portugaise ;
- La plateforme électronique d'échanges de données entre les acteurs portuaires et de logistique est mise en place et opérationnelle.



IV. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE SOYO

- ✓ Le Guichet Unique du port de Soyo sera une plateforme physique et électronique comprenant un logiciel, doté d'une architecture accessible à tous les acteurs portuaires en vue de la simplification des interactions entre les acteurs, de partage fluide, ordonné, normalisé, pour centraliser l'information unique, fiable et inaltérable.
- ✓ Il doit assurer le paiement des prestations liées à l'importation / exportation des marchandises ainsi qu'au transport des passagers d'un endroit à un autre au moyen du Bordereau des Frais Uniques (BFU) qui est un document de fusion des factures de prestataires et partenaires du guichet unique.
- ✓ La gestion d'un guichet unique doit être à la charge d'une structure autonome qui sera intimement associée à sa conception, son implémentation et développement, pour garantir un cadre institutionnel et organisationnel cohérent.
- ✓ Il doit assurer le suivi électronique de tout le processus de traitement des cargaisons et des passagers à l'arrivée et au départ du site de Soyo.

V. CHAMP D' ACTIONS

5.1. Généralités

Le Projet d'Appui à la Règlementation à la Sécurisation et à la Durabilité du Transport (PARFSED) dans l'espace CICOS est un projet sous financement de l'UE au bénéfice des états membres de la CICOS. Il vise à réduire les risques liés à l'utilisation des voies d'eau grâce à l'assainissement des sites portuaires, à la mise en application des règlements et Directives communs qui fixent les conditions d'exploitation des voies d'eau et la sécurité de la navigation fluviale.

Il permet d'offrir à l'ensemble des populations riveraines du bassin du Congo, les conditions optimales d'exploitation du sous-secteur ainsi que les moyens adaptés à la navigation fluviale dans l'objectif de réduire la pauvreté des populations de la sous-région.

5.1.1. Description de la mission du prestataire

Le prestataire/entreprise aura pour mission de :

- Proposer, développer et mettre en place un logiciel et une Architecture Technique pour le Guichet Unique de Soyo avec toutes ses composantes (matériels, logiciels, réseaux de communications et les services associés)



impliquant les activités de la plateforme portuaire et celles de tous les acteurs de transport fluvial ;

- Elaborer un guide mettant en exergue un manuel de procédure pour les opérations du Guichet Unique du port de Soyo et le suivi de son fonctionnement ;
- Proposer les conditions de maintenance et de migration du système mis en place ;
- Concevoir et mettre en œuvre en liaison avec la CICOS, le plan des formations requises pour l'opérationnalisation et le bon fonctionnement du Guichet Unique de transport fluvial, au profit de l'Unité de Gestion et du personnel des structures partenaires.

5.1.2. Zone géographique couverte

Le port de Soyo en République d'Angola est concerné par cette activité du projet relatif à la mise en place et l'opérationnalisation du guichet unique pilote.

5.1.3. Groupes cibles concernés par le projet

Les acteurs et partenaires au guichet unique sont :

- Les Ministères en charge de la navigation par voies d'eau intérieures, de l'intérieur, des finances, de la Santé et de l'Agriculture ;
- Les administrations en charge des voies navigables, des Douanes, de la santé, de l'agriculture et de l'immigration ;
- les services en charge de la gestion et de l'entretien des voies navigables ;
- les autorités et gestionnaires des ports et terminaux portuaires ;
- les exploitants et usagers des voies d'eau (transporteurs, commerçants, chargeurs, pêcheurs, touristes) ;
- les armateurs publics et privés ;
- les consignataires des bateaux ;
- les déclarants en douane, les commissionnaires en douane agréés, les transitaires et les coursiers etc. ;
- les banques et les assurances.

5.2. Activités spécifiques

Les principales activités à réaliser par le prestataire sont listées ci-dessous. L'ensemble devra être mené en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS.

Elles sont :

- a) Revue documentaire et diagnostic des données existantes pour justifier la solution technologique. Des entretiens personnalisés avec les acteurs et les fiches de collecte des données pourraient faciliter la tâche ;



- b) Conception, du système en prenant en compte toutes les fonctionnalités relatives aux métiers portuaires (gestion du trafic des bateaux, marchandises, passagers et toutes les prestations rattachées).
- c) Conception d'un Model Logique et Architectural pour la gestion des entités composant le système ;
- d) Implémentation du model conçu sur des principes et outils technologiques adéquats et un processus de développement qui facilite la compréhension des caractéristiques et des fonctionnalités du système (français et portugais) par le personnel technique et/ou ceux appelées à gérer le guichet unique ;
- e) Proposition d'une architecture prenant en compte l'interfaçage avec les autres systèmes informatiques (Douanes, Impôts, etc...). Un aspect particulier doit être porté sur la portabilité, la souplesse et la capacité du système à partager automatiquement et échanger en temps réel, les informations nécessaires au transit de la marchandise sur différents corridors ;
- f) Acquisition et installation des équipements informatiques destinées au fonctionnement du guichet unique ;
- g) Elaboration du guide d'utilisation du guichet unique ;
- h) Formation des gestionnaires, parties prenantes et utilisateurs à l'utilisation du guichet unique.

5.3. Gestion du projet

5.3.1. Organe responsable

Le Secrétariat Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), est chargé de gérer administrativement cette activité.

5.3.2. Structure de gestion

Ce sont les structures décentralisées suivantes :

- Le Secrétaire Général de la CICOS;
- L'unité de coordination du Projet;
- Le comité de pilotage du Projet;
- La COFED.

VI. MOYENS LOGISTIQUES MIS A LA DISPOSITION DE L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE ET CALENDRIER DE TRAVAIL

6.1. Lieu d'exécution

La base opérationnelle du Projet PARFSED est le Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.



Cependant, le guichet unique sera installé au port de Soyo en République d'Angola.

6.2. Bureau

Aucun bureau ne sera mis à la disposition de l'attributaire sous réserve de disponibilité des locaux qui seront alloués à l'Unité de Gestion du guichet unique.

6.3. Documentations

Une liste de la documentation disponible au Secrétariat de CICOS en lien avec la thématique du projet sera mise à la disposition de l'adjudicataire du marché plus particulièrement de document de l'Etude pour la mise en place du guichet unique au Port de Soyo en République d'Angola.

6.4. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée au **27 février 2023**.

Le délai d'exécution de toute l'activité n'excèdera pas six (06) mois à compter de la signature du contrat et de la notification de l'ordre de service.

Le calendrier de prestation se fera avec l'adjudicataire du présent marché parallèlement à la signature du contrat.

VII. PROFIL DU PRESTATAIRE

Peut soumissionner dans le cadre de la réalisation de la présente activité, un Consultant Individuel, un Cabinet d'Experts ou un Groupement d'Experts ou d'Entreprises, disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans le développement des services technologiques ou toutes autres solutions informatiques.

Un regard particulier sera porté vers ceux justifiant d'expériences démontrées (avec références à l'appui) des marchés similaires dans la chaîne logistique des transports maritimes ou fluviaux et une expérience spécifique de cinq (05) ans au minimum sur le développement de solutions informatiques y afférentes. En outre ils doivent remplir les critères suivants :

- Être Propriétaire/Développeur du logiciel du guichet unique proposé ;
- Avoir réussi au moins une (01) expérience dans la fourniture et l'installation d'un outil complet de gestion informatique destiné à une entreprise public ou privée ;
- Une expérience dans le développement et la fourniture d'un outil de gestion de guichet unique portuaire/routier dans un port Européen ou Africain est un atout ;
- La connaissance de langue portugaise est un grand atout.



Pour le Cabinet/Groupement d'experts :

Le personnel affecté à la mission sera composé de :

- Un Chef de mission, justifiant d'un diplôme d'Ingénieur des systèmes d'Information et ayant cinq (05) années au moins d'expériences dans la gestion de projet d'installation de guichet unique portuaire ;
- Un Spécialiste d'analyse et de modélisation, justifiant d'un diplôme équivalent à un BAC + 4 (Maîtrise) dans le domaine des systèmes d'information (portuaires plus spécifiquement) et ayant trois (03) années au moins d'expérience dans la profession ;
- Un Spécialiste de la gestion du trafic « marchandises » dans un port, justifiant d'un diplôme d'Administrateur ou équivalent et ayant cinq (05) années d'expériences dans les ports ;
- Par ailleurs, il faudra être en règle avec le fisc de son pays.

Pour le Prestataire indépendant :

- Le Prestataire devra justifier d'un diplôme d'Ingénieur des systèmes d'Information et ayant dix (10) années au moins d'expériences dans le développement des solutions informatiques orientées Entreprise ;
- Démontrer sa capacité de conception et de modélisation des entités intervenant dans le projet, la circulation de l'information au sein du model du début à la fin et l'édition de rapport ;
- Justifier des années d'expériences dans le processus de développement d'un projet informatique ;
- Justifier d'une expérience similaire de développement, fourniture et/ou installation d'un outil de gestion de façon globale. Un document administratif faisant foi.

VIII. PAIEMENTS AU TITRE DU MARCHÉ

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918.

Le paiement de la prestation se fera suivant le découpage suivant :



Tableau : Livrables et échéances de paiement de la prestation

N°	Livrable	Période de paiement	% de paiement
1.	Rapport initial	A la fin de la revue documentaire et du diagnostic (Après approbation du rapport initial)du	40%
2.	Rapport intermédiaire	A la fin de l'implémentation, après test de fonctionnement de l'outil et présentation du rapport intermédiaire	30%
3.	Guide d'utilisation du guichet unique	A la présentation du guide	
4.	Projet de Rapport final	A la signature de la réception provisoire, la formation des utilisateurs et présentation du rapport de formation	10%
5.	Rapport final	A la présentation du rapport final et à la signature de la réception définitive	20%

IX. RAPPORTS/LIVRABLES

L'adjudicataire du marché sera tenu de remettre à la CICOS :

- Un **rapport initial** à la fin de la phase du diagnostic, de douze (12) pages au maximum, en cinq copies faisant état des constats assortis de propositions concrètes pour améliorer et accélérer le cas échéant la prestation à la lumière des réalités du terrain,
- Un **Rapport intermédiaire** de vingt (20) pages au maximum en cinq (05) copies à la fin des tests, rendant compte du processus de développement dans leur ensemble et tirant leçon de l'expérience. A l'issue de ce Rapport, l'adjudicataire pourra demander la réception provisoire du système mis en place.
- **Guide** d'utilisation du guichet unique.
- **Un projet de rapport final** maximum 20 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- **Un rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 10 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause sur 8 pages maximum. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.



Les rapports et le guide susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

X. RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception provisoire et la réception définitive auront lieu à la demande de l'adjudicataire aux dates retenues de commun accord par les parties conformément aux spécifications du dossier d'appel d'offres.

La réception provisoire sera prononcée par les représentants du Pouvoir adjudicataire à la fin des tests tandis que la réception définitive aura lieu six mois après la réception provisoire, à la fin de la période de garantie.

XI. SUIVI/EVALUATION

Le suivi et l'évaluation des activités du présent projet sont assurés par la CICOS assisté le cas échéant par les membres du comité de pilotage.

11.1. Indicateurs de suivi

Ce sont :

- Nombre de rapports de suivi de l'évolution de la mise en œuvre du projet ;
- Nombre de logiciel de guichet unique développé ;
- Nombre d'équipement informatiques acquis et installés ;
- Nombre de Guide d'utilisation du guichet unique élaborés ;
- Nombre d'exemplaire de guide d'utilisation du Guichet unique reproduits ;
- Nombre de Guichet unique mis en place et opérationnel ;
- Nombre d'agents formés ;
- Quantité de photos des différentes phases de l'évolution de l'activité prises ;
- Nombre de rapport de formation des agents disponible.

11.2. Exigences particulières

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions des présents Termes de Référence.

XII- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les personnes morales et/ou physiques désireuses de présenter une candidature doivent déposer une offre financière et technique. L'offre technique comprendra les documents suivants :

- ✓ La présentation de la structure soumissionnaire comprenant, preuves à l'appui, les expériences accumulées dans le domaine des TIC en général et/ou dans le secteur des ports maritimes et fluviaux, dans la création et le développement de logiciels de guichets uniques portuaires, les réalisations



- dans ce domaine durant les dix dernières années en précisant les sites de réalisation ;
- ✓ Une lettre de motivation pour justifier l'intérêt que le soumissionnaire accorde au projet de mise en place de guichets uniques portuaires et préciser sa compréhension des présents Termes de Référence ;
 - ✓ La méthodologie que le soumissionnaire entend mettre en œuvre et les matériels qu'il entend déployer/installer dans le cadre de la mise en place et de l'opérationnalisation du Guichet unique du port de Soyo sans occulter le délai de mise en œuvre de toutes les activités ;
 - ✓ Un chronogramme/calendrier détaillé des différentes tâches à réaliser n'excèdent pas 06 mois.

XV. DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 30 janvier 2023**.
Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile joignable.

XVI. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les personnes désireuses de répondre à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur dossier sous pli fermé et adressé au :

Secrétaire Général de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui- Sangha (CICOS)

24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3^{ème} étage,

Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645

Avec la mention « **Recrutement d'un concepteur/développeur de Logiciel, chargé de fournir le Logiciel du Guichet unique au port de Soyo (République d'Angola), installer et former les personnels de la structure de gestion et les utilisateurs pour le compte du Projet PARFSED de la CICOS** »

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

E-mail : cicos_inst@yahoo.fr

Avec copie aux adresses suivantes : **dokuitcha@gmail.com et ahembina.gabin@yahoo.fr**

